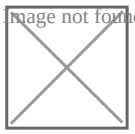

EI au reel pour du LMNP et activité de formation complémentaire

Par **Maxlys**, le **15/10/2024** à **08:32**

Bonjour,

Actuellement salarié, j'avais en 2017 crée une EI (par la force des choses) pour gérer un appartement en location saisonnier en LMNP. Déclaration au réel via un bilan comptable.

CA d'environ 6 a 7000 € / an

Ici résultat en BIC

On m'a proposé d'être formateur dans un CFA et d'intervenir quelues heurs par an.

Pour cela je désirais créer une autre EI avec le statu de micro entrepreneur.

Cela est a priori impossible car j'ai déjà un siret via l'EI pour le LMNP

J'ai donc fait une adjonction d'activité qui est classé en libéral et donc du BNC

Maintenant que cela est crée je ne sai splus ce qu'il faut faire.

S'inscrire à l'URSSAF ? faire des déclaration a ce même organisme du CA rélaisé ?

Pour cette activité étant au réel pour le LMNP a priori obligé d'avoir le même traitement fiscal pour cette activité de formateur. Impossibilité pour cette seule activité d'avoir le staut de la micro.

Comme c'est du BNC, comment se passe la déclaration/bilan en fin d'année ? Adjonction d'une 2035 au bilan ?

Quelles seront le montant des charges sur cette activité de formation ?

Sachant que le CA annuel sera d'environ 5000 €

Un peu perdu sur les démarches, le traitement fiscal de cette seconde activité

Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés